

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Finances »

Séance du 22 février 2010

Séance du 11 février 2010

## 10 Réseau des Villes - correspondants de nuit et de la médiation sociale- approbation des statuts et ratification de la charte de déontologie et de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Ville au sein du réseau.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, OYONO, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

Melle BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. VARLET

Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTÈS  
Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : M. TAHI  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : Mme FÉVRIER  
Pouvoir à : M. CHEURFA

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

39

39

31

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Depuis dix ans, le réseau des Villes Correspondants de nuit et de la médiation sociale conduit une démarche partagée autour du métier de correspondant de nuit pour en faire connaître toutes les dimensions, accompagner la création d'outils nécessaires à sa maturité et disposer d'un cadre de référence commun à l'existant et transférable à de nouvelles structures porteuses.

Le réseau a pour vocation de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre collectivités et les organismes ayant créé une structure de médiation. Il a également pour objectif de promouvoir la professionnalisation, le statut et la reconnaissance du métier de médiateur, et d'œuvrer pour la pérennisation des financements.

La ville de Creil est aujourd'hui engagée dans un processus de création d'un service de correspondants de nuit. L'adhésion au Réseau des Correspondants de Nuit et de la médiation spéciale permet de bénéficier des ressources du Réseau notamment en matière de formation.

Les modalités d'adhésion prévoyant notre engagement formalisé dans le cadre de référence du métier de correspondant de nuit, il vous est donc proposé d'approuver les statuts de l'association du Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale, d'autoriser monsieur le Maire à ratifier la Charte de déontologie des correspondants de nuit et de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la ville de Creil au sein du réseau.

# maintenant !

- Les candidats proposés sont :
- Pour la liste « Creil l'audacieuse, rassemblement des forces de gauche » :
  - Membre titulaire : Jean-Claude VILLEMAIN
  - Membre suppléant : Danièle CARLIER

Vous êtes appelés à voter.

## ■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 11 février 2010,  
Considérant la nécessité pour la ville de Creil, de mettre en place un service de correspondant de nuit,  
Considérant la nécessité de formalisé l'engagement de la ville, dans un cadre de référence,  
Entendu le rapport de présentation,

## ■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 35                      Contre : 3                      Abstention : 0

## ■ Décide à la majorité :

### Article 1er :

d'approuver les statuts du réseau des villes correspondants de nuit et de médiation sociale.

### Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à ratifier la charte de la déontologie des correspondants de nuit.

### Article 3 : de désigner :

- Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, membre titulaire
- Madame Danièle CARLIER, membre suppléant

pour représenter la ville de Creil au sein du réseau des correspondants de nuit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

24 FEV. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 24/02/2010 Signature Le Maire.

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE